

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 07 février 2024 à dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le 1^{er} février 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant: DEL2024FG070210

<u>PRESENTS</u>: BARRERE Jean Louis - BORDELANNE Dominique - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - LAMOLIE Michel - LAVIELLE Michelle - MERLIN Laurence - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VELLY Donie

<u>ABSENTS</u>: CAMPAGNE Jean-Paul - GALICHET Guillaume - LAGOUEYTE Clément - YARZABAL Isabelle <u>Pouvoirs</u>: LAMOLIE Michel pour CAMPAGNE Jean-Paul ; SOLER Catherine pour YARZABAL Isabelle

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice: 19 Présents: 15 Pouvoirs: 2

Objet : Participations financières - travaux plan clôture

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2022 relative à la mise en place du dispositif « Plan clôtures » ;

Vu la validation de la commission « Plan Clôtures », proposant une aide financière à hauteur de 2500 € (soit 25% des travaux éligibles réalisés pour 10 142.50 € plafonné à 2500 euros comme cela est prévu à l'article 11 du plan clôtures annexé à la présente délibération) au profit de Monsieur et Madame AUER, propriétaires au 56 rue Galleben à Castets (40260);

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour, d'attribuer une aide financière à hauteur de 2500 euros à Monsieur et Madame AUER au titre de l'opération « Plan Clôtures », et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire.
Philippe MOUHEL

STETS-OLS JANDES